

Date de convocation : 18/06/2020

Etaient présents: Cyril **POINTUD**, Christelle **CUNIS**, Clément **VAROQUIER**, Yann **DUVERDIER**, Audrey **SIMONET**, Fanny **BERTHELLEMY**, Jérôme **ROUYER**, Olivier **MONTAGNAC**, Jérémy **BONNET**, Delphine **HOYET**, Houssni **JANAHA**, Emeline **APPERT**, Jean-Luc **HANCZYK**, Flavie **BASTOS-HANCZYK**

Etait excusé : Guy **MERAT** donne pouvoir à Cyril **POINTUD**

Approbation du compte rendu du 8 juin 2020

Le compte rendu est approuvé.

Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

A l'issue des élections municipales et de l'installation du nouveau conseil municipal, et conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission doit être composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants

si la population de la commune est inférieure à 2000 habitants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

La désignation des commissaires doit être effectuée par la Direction Départementale des Finances Publiques à partir d'une liste de contribuables proposée par le Conseil Municipal.

Tableau joint en annexe de la présente délibération.

Renouvellement de la Commission de Contrôle (Liste électorale)

Conformément aux dispositions de l'article L. 19 du code électoral (CE), depuis le 1^{er} janvier 2019, une commission de contrôle a été créée dans chaque commune par arrêté préfectoral.

Leur composition doit être revue à l'issue des élections municipales. Pour rappel, les règles de composition de la commission de contrôle varient en fonction du nombre d'habitants de la Commune.

En ce qui concerne notre Commune, elle doit être composée de la façon suivante :

- un conseiller municipal de la commune
- un délégué de l'administration désigné par le Préfet
- un délégué désigné par le président du tribunal de grande instance

Après cet exposé, Monsieur Jean-Luc **HANCZYK** propose de nouveau sa participation à cette commission de contrôle, au titre de conseiller municipal, acceptée à l'unanimité par les Membres présents qui chargent Monsieur le Maire d'en avvertir les services concernés.

Réunion de la Commission, Sports, Loisirs et Jeunesse

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jérôme ROUYER, Président de la Commission Sports, Loisirs et Jeunesse.

Monsieur Jérôme ROUYER informe les Membres présents que la Commission s'est réunie le 16 juin 2020 à 20 h 30, en salle mairie, afin d'étudier et de lister les propositions de chaque membre présent, en matière de rénovation de structures déjà existantes, ou d'apporter de nouvelles idées dans le cadre du « bien vivre » à Saint Etienne Au Temple.

Dans un premier temps, les remises en état du terrain de foot, du terrain de pétanque et du court de tennis ont été abordées, pour garantir une bonne sécurité aux sportifs.

La création éventuelle d'une association regroupant ces différentes activités et peut être d'autres, a été également examinée.

La Commission a l'intention de mettre en place un sondage visant à évaluer l'intérêt de la population par rapport à ces divers projets.

Parcelles de terrain à vendre rue de la Mairie

Monsieur le Maire informe avoir eu un contact téléphonique pour une demande de renseignement d'urbanisme d'une personne extérieure à la commune, qui serait intéressée pour acquérir les parcelles de terrain jouxtant le nouveau parking, rue de la Mairie.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune ne possède pas ou très peu de foncier et que ces parcelles en vente, vu leur localisation, pourraient représenter un atout majeur pour la Commune. Elles permettraient de créer, par exemple, des espaces de loisirs pour enfants et ados ainsi que des aménagements de détente ou le développement d'autres projets, afin d'améliorer un peu plus le cadre de vie des habitants.

Le montant de l'ensemble des deux parcelles s'élève à environ 140 000 €.

Après ces explications, Monsieur le Maire demande à l'ensemble des Membres présents leurs positionnements et avis sur ce sujet, avant la réception prochaine en Mairie du droit de préemption concernant ces parcelles et surtout pour éviter à un acquéreur potentiel d'entreprendre des démarches administratives et notariales inutiles.

14 pour – 1 abstention

Une réunion de la Commission des finances est donc planifiée jeudi 25 juin 2020, afin d'examiner et d'étudier nos capacités de financement quant à l'acquisition éventuelle de ces parcelles par la Commune.

Tarif du repas du restaurant scolaire applicable à compter du 1^{er}/09/2020

Monsieur Cyril POINTUD, Maire, donne la parole à Monsieur Yann DUVERDIER qui présente à l'ensemble des Membres présents une étude des coûts, sur les trois dernières années, du service restauration scolaire pour application du prix du repas à la rentrée prochaine, compte tenu de l'attribution récente du renouvellement du marché à la société « Les Petits Gastronomes ».

La prestation proposée par les « Petits Gastronomes » pour la fourniture de repas à la cantine pour l'année scolaire 2020/2021 a subi une hausse tarifaire.

Celle-ci s'explique, d'une part, par l'obligation de la Loi EGALIM, qui prévoit 50% de produits « durables » dont 20% de produits bio ou en conversion et d'autre part, par une très forte baisse

d'activité économique générée par le protocole sanitaire mis en place au cours de l'épidémie de Covid 19, qui ont impacté fortement la société « Les Petits Gastronomes ».

Après cet exposé et ces explications, un débat s'engage quant à la modification du prix des repas à la hausse pour la rentrée scolaire 2020/2021, facturés aux parents d'élèves.

Compte tenu des éléments précités, du nouveau cahier des charges de la société « Les Petits Gastronomes », de la baisse estimée de la fréquentation à la cantine pour la prochaine rentrée et des frais fixes de fonctionnement de ce service périscolaire, les Membres présents, décident à la majorité, d'augmenter de 0.35 € le tarif du repas facturé aux parents d'élèves, à compter du 1^{er} septembre 2020, ce qui porte celui-ci à 5.00 € TTC.

13 pour -1 contre – 1 abstention

URBANISME

DP 051 476 20 R0004

Pose d'un abri de jardin

M. MARQUES José

5 Rue de Chantraine

DP 051 476 20 R0005

Edification d'une clôture

M. ASALOBIE Jolite

14 Rue de Cuperly

DP 051 476 20 R0006

Installation d'une pergola autoportée

M. ZERBINI Dimitri

7 Rue des Coquelicots

DP 051 476 20 R0007

Construction d'un mur mitoyen

M. ARAUJO Sergio

16 Rue de Cuperly

DP 051 476 20 R0008

Construction d'une terrasse

M. CASSIAUX Yves

20 Rue du Moulin à Vent

DP 051 476 20 R0009

Construction d'un abri de jardin

M. VAN HUFFEL Michel

24 Rue de la Commanderie

DP 051 476 20 R0010

Clôture en panneaux de composite

M. HOYET Alexandre

2 Rue Jacques de Molay

DP 051 476 20 R0011

Construction d'une piscine

M. MONCUIT Pascal

12 Rue des Ecoliers

DP 051 476 20 R0012

Changement de fenêtres et porte

Mme HUET Céline

12 Rue de Dampierre

PC 051 476 20 R0001

Régularisation et changement de destination

M. AUBRIET Bruno

21 Rue de la Mairie

FIN DE SEANCE à 23 h 35

CONSEILS MUNICIPAUX 2020

Lundi 7 septembre 2020

Lundi 5 octobre 2020

Lundi 9 novembre 2020

Lundi 7 décembre 2020

Le Maire

Cyril POINTUD

